

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Asplit® VP 788 Solution

**Art.-No.**

592 0080, 592 0081, 592 0082

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mastic

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH	Téléfax: +49(0)3491/635-552
Rue:	Heuweg 4	
Lieu:	D-06886 Wittenberg	
Téléphone:	+49(0)3491/635-50	
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence:</b>	INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a) ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59
---------------------------------------	--

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 2  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 3  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Cancérogénicité: Carc. 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2  
Mentions de danger:  
Mortel par inhalation.  
Toxique par inhalation.  
Nocif par contact cutané.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Alcool furfurylique  
Phénol

<b>Mention</b>	Danger
<b>d'avertissement:</b>	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® VP 788 Solution

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 2 de 12

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]), Formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Solution de substances et additifs non dangereux indiqués ci-dessous

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 3 de 12

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
98-00-0	Alcool furfurylique			~ 45 %
	202-626-1	603-018-00-2	01-2119493965-18	
	Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H331 H311 H301 H315 H319 H335 H373			
108-95-2	Phénol			~ 0,4 %
	203-632-7	604-001-00-2	01-2119471329-32	
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2; H341 H331 H311 H301 H314 H373			
1760-24-3	éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl])			~ 0,1 %
	217-164-6		01-2119970215-39	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, STOT RE 2; H332 H318 H317 H373			
50-00-0	Formaldéhyde			< 0,1 %
	200-001-8	605-001-00-5	01-2119488953-20	
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1A; H350 H341 H330 H311 H301 H314 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Les symptômes d'intoxication peuvent eux aussi n'apparaître qu'après quelques heures, une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toxique par ingestion.

Mortel par inhalation.

Nocif en cas de contact cutané.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® VP 788 Solution

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 4 de 12

prolongée  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde et dioxyde de carbone

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### **Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sûreté.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 5 de 12

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Protéger contre la radiation solaire direct.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mastic

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
98-00-0	Alcool furfurylique	10	40		VME (8 h)	
50-00-0	Aldéhyde formique	0,5	-		VME (8 h)	
		1	-		VLE (15 min)	
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).  
Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 6 de 12

société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	Caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur:	n.d.
------------	------

**Modification d'état**

Point de fusion:	n.d.
------------------	------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 - 200 °C
--	--------------

Point de sublimation:	n.a.
-----------------------	------

Point de ramollissement:	n.d.
--------------------------	------

Point d'éclair:	80 °C	DIN EN ISO 2719
-----------------	-------	-----------------

**Inflammabilité**

solide:	n.a.
---------	------

gaz:	n.a.
------	------

**Dangers d'explosion**

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité:	1,8 vol. % *)
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	16,3 vol. % *)
----------------------------------	----------------

Température d'inflammation:	390 °C *)
-----------------------------	-----------

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	n.a.
---------	------

gaz:	n.a.
------	------

Température de décomposition:	n.d.
-------------------------------	------

**Propriétés comburantes**

Non oxyder.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	~ 0,53 hPa *)
----------------------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	1,1 g/cm <sup>3</sup>
--------------------	-----------------------

Densité apparente:	n.a.
--------------------	------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible
-------------------------------	--------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 7 de 12

**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage:

n.d.

Viscosité dynamique:  
(à 23 °C)

400 - 800 mPa·s ISO 3219

Viscosité cinématique:

n.d.

Durée d'écoulement:

n.d.

Densité de vapeur:

n.d.

Taux d'évaporation:

n.d.

Épreuve de séparation du solvant:

n.d.

Teneur en solvant:

n.d.

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:

n.d.

\*) Solvant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Protéger contre la radiation solaire direct.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**10.5. Matières incompatibles**

oxydants

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et Dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Mortel par inhalation.

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

DL50/orale/rat: 240 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: 1460 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 1,8 - 4,6 mg/l/4 h [les vapeurs]

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Contient éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]), Formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 8 de 12

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (Alcool furfurylique)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Alcool furfurylique)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Alcool furfurylique)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

Attention. Risque d'aspiration.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018


Code du produit: 00359-1151

Page 9 de 12


Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.


**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2810
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Alcool furfurylique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	100 mL / 30 kg
Quantité dégagee:	E4
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2810
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Alcool furfurylique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	100 mL / 30 kg
Quantité dégagee:	E4

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2810
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Furfuryl alcohol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1 

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 10 de 12

Quantité limitée (LQ): 100 mL / 30 kg  
Quantité dégagée: E4  
EmS: F-A, S-A

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2810  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Furfuryl alcohol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y641  
Quantité dégagée: E4  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 654  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 662  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Formaldéhyde

2004/42/CE (COV): 0 %  
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 11 de 12

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH208	Contient éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]), Formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### **Asplit® VP 788 Solution**

Date de révision: 23.11.2018

Code du produit: 00359-1151

Page 12 de 12

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*